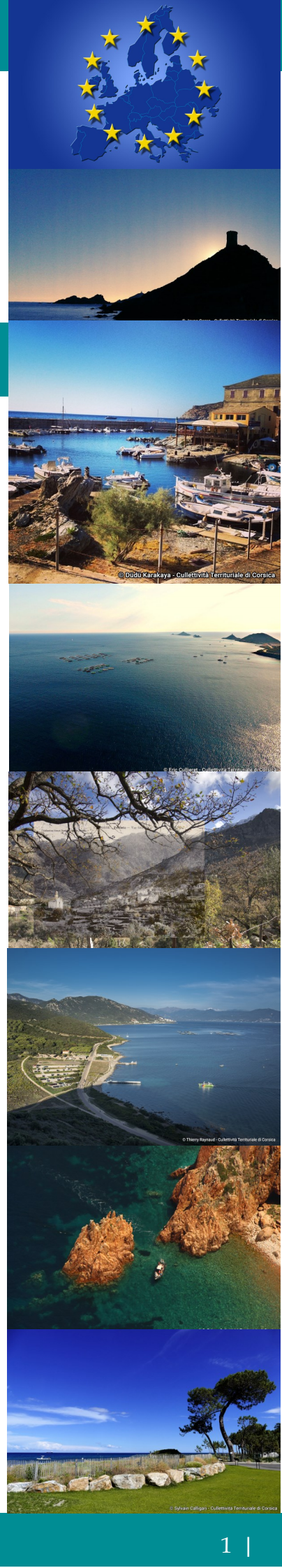


# Nutizie di l'Auropa

## Les Échos d'Europe

Lettre d'information de l'Antenne de la Collectivité de Corse à Bruxelles

n° 121



### SOMMAIRE / SUNTA

À la Une.....1-2

Agenda.....2

Le Point sur.....3-4

Brèves.....4-9

Affaires maritimes et pêche  
Agriculture et développement rural  
Croissance et Investissement  
Éducation, jeunesse, sport et culture  
Institutions européennes  
Mobilité et Transports

Appels à propositions.....9-11

Agriculture et développement rural  
Éducation, jeunesse, sport et culture  
Énergie  
Environnement  
Institutions européennes  
Mobilité et transport  
Recherche et innovation

Bibliothèque.....11-12

Consultations publiques.....12

Contact:

Antenne de la Collectivité de  
Corse à Bruxelles  
36, rue Breydel  
B-1040 Bruxelles

ctc.bruxelles@ct-corse.fr

## À la Une / U primu

### LES PRÉPARATIFS EN CAS DE BREXIT SANS ACCORD



Alors qu'un nouveau sommet européen est prévu le 10 avril prochain pour examiner le plan de sortie de l'UE du Royaume-Uni, la Commission se prépare en parallèle à un Brexit sans accord. En effet, si tel était le cas, le Royaume-Uni deviendrait un pays tiers du jour au lendemain, sans aucune période transitoire, ce qui entrainerait de facto l'application des règles de droit international, et notamment celles de l'Organisation Mondiale du Commerce, dans ses relations avec les 27 États membres de l'UE, avec de nombreuses conséquences importantes pour les citoyens et les entreprises.

Ainsi depuis décembre 2017, la Commission travaille à cette éventualité et a déjà publié 90 communications sectorielles sur la préparation au Brexit, qui fournissent des orientations détaillées aux différents secteurs touchés par le Brexit, comme notamment le transport maritime ou les émissions de CO2 des véhicules, le commerce électronique, les noms de domaine .eu, le commerce des espèces protégées ou la réglementation sur les substances chimiques au titre du règlement REACH. Ces 90 communications sectorielles peuvent être consultées en français sur le lien suivant : [https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/preparedness-notice\\_fr#cnect](https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/preparedness-notice_fr#cnect)

La Commission a également proposé 19 mesures législatives afin d'assurer un maximum de continuité dans différents secteurs d'importance. 17 textes ont d'ores et déjà été adoptés par le Parlement européen et le Conseil et portent sur :

- les droits de pêche, l'accès réciproque aux eaux de l'UE et du Royaume-Uni et la compensation au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour l'arrêt temporaire des activités de pêche;

## AGENDA

8 avril : Conférence sur l'Europe durable en 2030 organisée par la Commission européenne, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

9 avril : Conférence sur la santé et la sécurité au travail organisée par la Présidence du Conseil de l'UE, Bucarest (Roumanie) - Plus d'infos [ici](#)

9 avril: Conférence finale SEARICA: les accomplissements et les défis dans le secteur maritime, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

10-11 avril : Atelier 2019 du CCR sur les contrôles et la gestion des terres agricoles dans un système administratif de contrôle intégré organisé par la Commission européenne, Valladolid (Espagne) Plus d'infos [ici](#)

10 avril : 5<sup>ème</sup> Forum de coopération interrégional : « Europe, coopérons ! » organisé par la Commission européenne, Bruxelles Plus d'infos [ici](#)

11 avril : Conférence « Régions et villes pour la concrétisation des objectifs de développement durable » organisé par le Comité des Régions, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

16 avril : Conférence internationale sur l'agenda 2030 : des partenariats pour un développement durable organisée par la Présidence du Conseil de l'UE, Bucarest (Roumanie) - Plus d'infos [ici](#)

25 avril : Conférence « Nos forêts, notre avenir : une gestion durable des forêts pour répondre aux défis sociétaux » organisée par la Commission européenne, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

27 avril : Conférence « Transport Research Arena 2020 » organisée par la Commission européenne, Helsinki (Finlande) - Plus d'infos [ici](#)

29 avril : Conférence « Faire face à la volatilité des prix et aux besoins de financement des jeunes agriculteurs et de l'agriculture » organisée par la Commission européenne, Bruxelles Plus d'infos [ici](#)

30 avril : Journée d'information et de rencontres relative à LIFE UE organisée par la Commission européenne, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

3-5 mai : Conférence sur les politiques publiques relatives aux diasporas organisée par la Présidence du Conseil de l'UE, Bacau (Roumanie) Plus d'infos [ici](#)

4 mai : Journée Portes Ouvertes de l'UE 2019, Bruxelles - Plus d'infos [ici](#)

7-8 mai : 22<sup>ème</sup> forum européen sur l'innovation : Boucler la boucle, rendre la circularité du secteur textile organisé par la Commission européenne, Vienne (Autriche) Plus d'infos [ici](#)

- les services financiers;
- la connectivité et la sécurité aérienne afin d'éviter l'interruption du trafic aérien entre l'UE et le Royaume-Uni;
- la connectivité routière pour une durée limitée et sous condition de réciprocité ;
- la connectivité ferroviaire (tunnel sous la manche) avec une validité des agréments de sécurité pour une durée limitée de 3 mois afin de rechercher une solution à long terme ;
- les inspections des navires et le réalignement du corridor de réseau central Mer du Nord-Méditerranée;
- la politique climatique afin notamment d'éviter de toucher à l'intégrité environnementale du système d'échange de quotas d'émission ;
- le programme Erasmus+ en prévoyant que les étudiants et stagiaires en séjour Erasmus+ à l'étranger au moment du retrait du Royaume-Uni peuvent terminer leurs études et continuer de recevoir les financements ou les bourses correspondants;
- les droits en matière de sécurité sociale (périodes d'assurance, exercice d'une activité salariée ou non salariée, séjour au Royaume-Uni des personnes ayant exercé leur droit à la libre circulation avant le retrait du Royaume-Uni) sont préservés;
- le programme PEACE qui se poursuivra en Irlande jusqu'à la fin 2020.

2 textes restent encore en suspens et concernent la réciprocité et l'octroi de visa aux expatriés et les engagements britanniques au budget de l'UE pour 2019.

En parallèle, la Commission a effectué une tournée des capitales des 27 États membres dans le but d'apporter toutes les précisions nécessaires sur les mesures de préparation prises par la Commission et de discuter des plans de préparation et d'urgence nationaux (disponibles sur le lien suivant [https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/residence-rights-uk-nationals-eu-member-states\\_fr](https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/residence-rights-uk-nationals-eu-member-states_fr)). Le dispositif français est consultable [ici](#)

A noter également que les règles en matière d'aides D'État peuvent prendre en compte les besoins en assistance technique ou en ressources financières des entreprises comme en autorisant des aides aux services de conseil pour les PME ou des aides à la formation, des régimes de soutien temporaire à la restructuration des PME (voir les lignes directrices sur les aides d'État au sauvetage et à la restructuration des entreprises en difficulté) ou des régimes de prêt financés par l'État respectant le taux de référence, ou de garanties d'État au titre de la communication sur les garanties.

Sur le budget de l'UE, une assistance technique et financière peut aussi être mise à disposition notamment dans le cadre du programme « Douane 2020 » ou dans le domaine de l'agriculture (plus d'info [ici](#))

Enfin, pour toutes les questions qu'ils se posent en cas de no deal, les citoyens européens peuvent composer le numéro gratuit mis à leur disposition (00 800 6 7 8 9 10 11) et consulter les [fiches d'information](#) publiées dans toutes les langues de l'UE

**Plus d'infos** : [https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness\\_fr](https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness_fr)

## La politique de cohésion et les investissements en France pour 2021-2027 : le rapport pays et l'annexe D

Dans le cadre du processus du semestre européen, la Commission européenne a publié, le 27 février dernier, les 28 rapports pays qui recommandent de façon générale de promouvoir les investissements tout en mettant en œuvre les réformes structurelles et des politiques budgétaires responsables. Mais surtout, pour la première fois, ces analyses présentent les principales priorités de la Commission pour la future programmation des fonds structurels dans les États membres (annexe D). Ainsi pour la France, la Commission dresse le tableau des principaux défis liés à l'investissement : de bonnes performances en matière d'innovation mais la France ne fait pas partie des leaders de l'UE, une activité entrepreneuriale inférieure à la moyenne de l'UE, un faible taux de survie des jeunes PME, des objectifs ambitieux de politique climatique mais des cibles non atteintes, des inégalités d'accès au marché du travail des groupes plus vulnérables, une qualité et des résultats insatisfaisants de la formation professionnelle par rapport aux besoins du marché du travail, une exclusion sociale très présente notamment dans les zones défavorisées et de nombreuses disparités et inégalités territoriales.

Suite à ce constat, la Commission préconise, pour la prochaine période de programmation 2021-2027, de cibler les investissements de la politique de cohésion en France de la façon suivante :

Pour l'objectif stratégique 1, une Europe plus intelligente (transformation innovante et intelligente de l'économie) :

- de renforcer les activités de recherche et d'innovation sur la base des stratégies régionales d'innovation ;
- d'améliorer la collaboration entre la recherche privée et publique ;
- de faciliter le recrutement de chercheurs qualifiés ;
- de soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeurs ;
- d'améliorer la numérisation des entreprises et des pouvoirs publics ;
- de soutenir la création et le développement de PME nouvellement créées ;
- et d'accroître la compétitivité et l'internationalisation des PME.

Pour l'objectif stratégique 2, une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone :

- de promouvoir les énergies renouvelables ;
- de contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie ;
- de promouvoir la transition vers une économie circulaire ;
- de renforcer la biodiversité ;
- de lutter contre les effets négatifs du changement climatique et les risques naturels.

Pour l'objectif stratégique 3, une Europe plus connectée (mobilité et connectivité TIC), la Commission préconise essentiellement des actions pour les régions d'outre-mer, à l'exception du déploiement du haut débit ultrarapide dans les zones rurales métropolitaines où il n'est pas encore achevé.

Pour l'objectif stratégique 4, une Europe plus sociale, la Commission identifie les besoins d'investissements suivants :

- l'amélioration de l'accès à l'emploi de tous ;
- la promotion de la formation professionnelle initiale et continue, y compris l'apprentissage, notamment pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs peu qualifiés ;
- la mise à niveau et la reconversion professionnelles, notamment dans les PME et les très petites entreprises ;
- la promotion de l'inclusion active, y compris la lutte contre la privation matérielle pour les ménages plus à risque et l'intégration des personnes issues de l'immigration et des résidents des zones défavorisées ;
- et l'amélioration de la qualité de l'éducation, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accès aux services de santé dans les régions d'outre-mer.

Pour le 5<sup>ème</sup> objectif stratégique, une Europe plus proche des citoyens (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et les initiatives locales), la Commission recommande de concentrer les investissements sur des mesures visant à :

- promouvoir la cohésion des territoires en impliquant les acteurs pertinents et en combinant les ressources disponibles ;
- recourir aux outils de gestion des territoires (ITI,) dans le cadre d'une stratégie territoriale ;
- soutenir la coopération transnationale et transfrontière ;



- renforcer l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés ;
- régénérer les zones urbaines défavorisées ;
- combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation.

Enfin de façon transversale, la Commission estime que la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion passe par une utilisation accrue des instruments financiers et un recours plus large à Invest EU, une augmentation de la capacité globale d'audit, un soutien aux autorités locales chargées de la mise en œuvre des stratégies dans les zones concernées par les ITI, un soutien aux régions en transition industrielle, en tenant compte des enseignements du projet pilote sur la transition industrielle, une implication plus forte des autorités locales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans la programmation et la mise en œuvre, des mesures plus efficaces contre la fraude, les conflits d'intérêt et la corruption et un soutien à l'innovation sociale et l'expérimentation.

La publication de cette annexe D ouvre le dialogue - à ce stade informel tant que les projets de règlements n'ont pas été adoptés - entre la Commission, les États membres et les autorités de gestions, ayant pour objectif l'adoption de l'Accord de Partenariat et des programmes opérationnels d'ici fin 2020.

Le rapport pays pour la France peut être consulté [ici](#)

## Brèves / Nutizie

Au cœur de l'actualité européenne

### AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

#### FEAMP 2021-2027 : demande de soutien plus important à la petite pêche côtière

Lors du dernier conseil « Agriculture et Pêche », 8 États membres (Bulgarie, Croatie, Chypre, Grèce, Malte, Slovaquie, Pologne et Portugal) ont présenté une position commune demandant que le prochain Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soutienne plus fortement la petite pêche côtière en proposant un meilleur accès aux financements, une aide plus conséquente pour les jeunes pêcheurs et des mesures qui moderniseraient et renouvèleraient la petite flotte côtière, sans augmenter la capacité de pêche. Cette position a reçu un accueil favorable de plusieurs délégations, notamment de l'Italie et de l'Espagne, qui a de son côté indiqué qu'elle préparait avec la France une déclaration conjointe qui portera également sur la petite pêche côtière. D'autres délégations, comme la Suède et l'Allemagne, se sont déjà opposées à la possibilité que le FEAMP puisse être utilisé pour soutenir des activités allant, selon elles, à l'encontre de l'objectif d'une pêche durable.

### AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

#### Rapport sur la production biologique



La Commission européenne a publié début mars dernier un [rapport](#) sur la production biologique dans l'UE qui fait état d'une production en forte croissance mais cependant insuffisante pour couvrir la demande. Ainsi, le total des terres agricoles de l'UE réservées à la production biologique représente 7% du total de l'agriculture de l'UE, dont la moitié est concentrée dans 4 États membres : l'Espagne, l'Italie, la France et l'Allemagne. En 10 ans, la production agricole bio a ainsi progressé de 70%. Plus en détails, les prairies destinées à l'alimentation du bétail, représentent 44% des surfaces en bio de l'UE, suivies par les fourrages (17%), les céréales (16%), et les cultures permanentes (11%). Concernant ces cultures permanentes, la production bio est tirée par la forte demande pour les fruits (29% des surfaces totales) et le vin (24%). Les productions animales bio étant les plus faibles (3%) par rapport aux productions conventionnelles. Le rapport relève aussi que les rendements sont moins élevés en agriculture bio par rapport à l'agriculture conventionnelle mais que ceci est compensé par des prix à la production plus élevés. Au total, même si le marché des produits bio n'a pas encore atteint sa maturité, les ventes au détail ont représenté 34,3 milliards d'€ en 2017.

## CROISSANCE ET INVESTISSEMENT

### Accord provisoire Invest EU pour 2021-2027



Le 20 mars dernier, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un [accord préliminaire](#) concernant le programme d'investissement qui réunira dans une seule structure l'ensemble des instruments financiers, dont le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), permettant à travers des garanties de stimuler l'investissement au sein de l'UE. Fort du succès du FEIS qui a mobilisé près de 390 milliards d'€ d'investissement à destination de 518 projets d'infrastructures et plus de 900.000 PME, le futur programme InvestEU devrait soutenir différents volets d'action : la recherche, l'innovation et la numérisation, les PME, les investissements sociaux et les compétences et les infrastructures durables. Concernant ce dernier volet, l'accord provisoire précise qu'un minimum de 55% des investissements dans ce domaine devra répondre aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

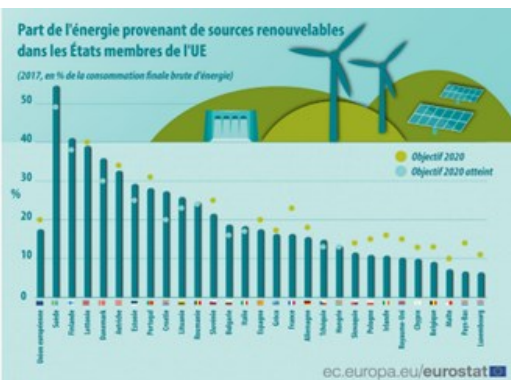
Le Parlement et le Conseil se sont accordés pour permettre aux États membres de transférer une partie des fonds alloués dans le cadre de la politique de cohésion vers InvestEU.

Cet accord a aussi permis d'entériner le processus de gouvernance du programme. Ainsi un comité de pilotage composé de 4 représentants de la Commission, de 3 représentants de la BEI et de 2 représentants d'organismes en charge de la mise en œuvre du programme sera en charge d'élaborer les orientations stratégiques et opérationnelles. Le Parlement européen pourra disposer au sein de ce comité de pilotage d'1 expert dépourvu de droit de vote. Le comité consultatif composés de représentants des partenaires chargés de la mise en œuvre, des États membres et de 2 experts nommés par le Comité économique et social européen et par le Comité des Régions conseillera la Commission et le comité de pilotage. Enfin un comité d'investissement réunissant des experts indépendants, dont le secrétariat sera situé à la Commission, contribuera à l'évaluation des investissements.

Cet accord ne fait pas mention des montants financiers liés au programme InvestEU, du fait de l'absence d'un accord sur le cadre financier pluriannuel. Le Parlement européen et le Conseil doivent encore adopter cet accord de manière formelle.

## ÉNERGIE

### Les énergies renouvelables dans l'UE en 2017



Eurostat a publié en février dernier, une [étude](#) concernant la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au sein de l'UE en 2017. D'après la [directive](#) de 2009 sur les énergies renouvelables, l'UE devrait compter à l'horizon 2020 un minimum de 20% de part d'énergies renouvelables. Cette directive détermine également des objectifs propres à chaque État membre.

D'après l'infographie ci-dessous, 11 États membres avaient atteint leurs objectifs en 2017 tandis que d'autres États membres dont la France en restaient encore très éloignés. Bien que la part d'énergies renouvelables en France - 16,5% en 2017 - soit en croissance continue depuis 2004 où elle s'élevait à 9,5%, 6,7% la sépare encore de son objectif pour 2020.

## Appel à proposition Énergie 2019



Le 20 mars dernier, la Commission européenne a publié l'appel à proposition « Énergie 2019 » dans le cadre du Mécanisme pour l'interconnexion de l'UE. Doté de 750 millions d'€ cet appel s'adresse à [des projets d'intérêts communs](#) dans le domaine des infrastructures énergétiques ayant un impact sur au moins 2 États membres et permettant de renforcer la compétitivité, la sécurité énergétique ainsi que le développement durable et la protection de l'environnement

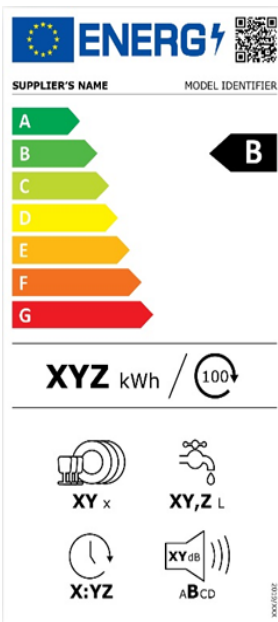
Cet appel permettra de financer des études ou des travaux de construction dans le domaine des énergies propres afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mettre fin à l'isolation énergétique ;
- accroître la compétitivité en favorisant l'intégration sur le marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz transfrontaliers ;
- renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union ;
- intégration de l'énergie issue de sources renouvelables et développement de réseaux d'énergie intelligents ;
- éliminer les goulots d'étranglement énergétiques ;
- achever le marché intérieur de l'énergie ;
- contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement, notamment par l'intégration de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et par le développement de réseaux d'énergie intelligents et de réseaux transfrontaliers de dioxyde de carbone.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 13 juin 2019.

Plus d'infos [ici](#)

## Les nouvelles étiquettes d'efficacité énergétique



La Commission a adopté le 20 mars dernier de nouvelles étiquettes d'efficacité énergétique pour 6 types de produits :

- les lave-vaisselle (voir nouvelle étiquette ci-contre) ;
- les lave-linge et lave-linge séchant ;
- les réfrigérateurs, y compris les appareils de stockage de vin ;
- les lampes ;
- les dispositifs d'affichage électroniques, dont les téléviseurs, les écrans et les dispositifs d'affichage dynamiques numériques ;
- les appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe (également appelés «réfrigérateurs commerciaux»), utilisés dans les magasins et dans les distributeurs automatiques.

Ces nouvelles étiquettes échelonnées de A à G permettront grâce à des pictogrammes intuitifs d'indiquer d'autres caractéristiques telles que la consommation d'eau, la capacité de stockage ou le niveau de bruits émis. Ces étiquettes comporteront également un code QR permettant aux consommateurs d'accéder à [EPREL](#), une base de donnée sur les différents produits commercialisés qui sera alimentée par les fabricants et prochainement disponible en ligne.

Ces étiquettes entreront en usage en mars 2021 suite à une campagne d'information à destination de tous les citoyens.

### Accord provisoire sur le programme LIFE pour la période 2021-2027



Le 13 mars dernier, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à [un accord provisoire](#) sur la [proposition](#) de la Commission européenne concernant le programme pour l'environnement et l'action pour le climat pour la prochaine programmation pluriannuelle 2021-2027. Ce programme aura pour objectifs de protéger l'environnement, d'atténuer le changement climatique et de favoriser la transition vers une énergie propre.

Cet accord a permis de préciser les priorités du programme. Ainsi la protection de l'environnement se composera de 2 sous-programmes :

- la protection de la nature et de la biodiversité, avec la mise en place des « projets stratégiques de protection de la nature » spécialisés et destinés à tous les États membres qui permettront d'intégrer la protection de la nature et la biodiversité à d'autres secteurs tels que l'agriculture et le développement rural ;
- l'économie circulaire et qualité de vie dont les activités financées permettront de soutenir la transition vers une économie circulaire, améliorer la qualité de l'air et de l'eau et de mettre en œuvre les politiques de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie à l'horizon 2030.

L'action climatique sera également divisée en 2 sous-programmes :

- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dont les mesures financées mettront l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de solutions innovantes ;
- la transition vers une énergie propre qui visera à stimuler les investissements et accompagner des projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en mettant un accent particulier sur les secteurs et les régions en retard dans ce secteur.

Cet accord consacre aussi le fait que le critère d'éligibilité principal pour un cofinancement LIFE est la bonne qualité du projet. Dans cette optique, une assistance technique sera créée afin de développer les capacités des projets, notamment dans des États qui participent peu au programme. Cette assistance technique viendra améliorer les services offerts par les Points de Contacts Nationaux (PCN) afin de permettre une meilleure répartition géographique des projets au sein de l'UE.

Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 étant encore en discussion, cet accord n'évoque pas les montants financiers du programme LIFE. Il doit maintenant être adopté de manière formelle par le Parlement et le Conseil.

### Mise en œuvre du plan d'action sur l'économie circulaire dans l'UE



Le 4 mars dernier la Commission européenne a publié un [rapport](#) sur la mise en œuvre du [plan d'action](#) de l'UE lancé en 2015 en faveur de l'économie circulaire. D'après ce rapport, l'ensemble des 54 mesures a été mis en œuvre ou est en cours de réalisation. La Commission européenne, pour démontrer la nécessité de ce plan d'action, met en avant le fait qu'en 2016 ce secteur a embauché 4 millions de travailleurs supplémentaires par rapport à 2012 et généré près de 147 milliards d'€ de valeur ajoutée.

Ce rapport présente dans un 1<sup>er</sup> temps les mesures qui ont permis d'intégrer plus de circularité dans l'économie européenne que ce soit par :

- la mise en œuvre du [plan de travail «Écoconception»](#) 2016-2019 qui établit des règles sur les critères d'usage des matériaux (disponibilité de pièces de rechange, réparation et traitement en fin de vie du produit) ;
- les méthodes de calcul de l'empreinte environnementale des produits et des organisations mises au point par la Commission qui ont permis aux entreprises d'offrir une information fiable et claire aux consommateurs ;
- le [cadre législatif](#) relatif aux déchets mis en place en juillet 2018 qui permet une politique plus ambitieuse en termes de taux de recyclage, de prévention et de gestion des différents déchets marins, alimentaires ou contenant des matières premières critiques ;
- la [stratégie de l'Union sur les matières plastiques dans une économie circulaire](#) qui offre le premier cadre stratégique de l'Union exclusivement consacré au cycle de vie d'une seule matière. Cette stratégie vise ainsi à ce qu'en 2030 tous les emballages plastiques sur le marché de l'UE soient réutilisés ou recyclés.

Ce rapport évoque également le fait que cette transition vers une économie plus circulaire a pu s'appuyer sur une forte mobilisation des parties prenantes qui ont permis la réplique de certaines mesures au niveau local et régional. En parallèle, l'UE a dégagé plus de 10 milliards d'€ de fonds pour soutenir l'innovation et l'investissement dans ce domaine.

Ce rapport s'intéresse enfin aux défis pour l'avenir et encourage les institutions nationales, européennes et mondiales à approfondir les mesures en place tout en étendant la stratégie européenne sur les matières plastiques à d'autres matériaux (électronique, textile, alimentaire, etc.)



## INSTITUTIONS EUROPÉENNES

### Jeu-concours du bureau du Parlement européen à Marseille



Les jeunes qui voteront pour la première fois aux élections européennes du 26 mai prochain ont la possibilité de participer au jeu concours lancé par le bureau du Parlement européen à Marseille à l'occasion des 40 ans de ses élections. L'objectif de « *Elections européennes... #40ansdjà!* » est de recueillir des témoignages vidéo de 2 minutes de ces jeunes qui voteront pour la première fois en 2019 et des personnes qui ont voté lors des premières élections européennes en 1979. Les gagnants recevront des invitations pour assister à une représentation de la pièce de théâtre « Nous le peuple européen, 6 personnages en quête d'Europe ». La participation au concours est réservée aux jeunes d'au moins 18 ans résidant dans le Sud-Est de la France (**Corse**, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Auvergne-Rhône-Alpes). La date limite de participation est fixée au 22 avril prochain.

Toutes les informations sont disponibles [ici](#)

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS

### Accord provisoire sur le MIE pour 2021-2027



Le 7 mars dernier le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un [accord provisoire](#) concernant le Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe pour la prochaine programmation pluriannuelle 2021-2027 (MIE 2) qui permet de clarifier plusieurs points de la proposition de la Commission concernant les 3 volets du programme :

- **le volet « transport »** : les 2 institutions ont trouvé un compromis concernant les taux de cofinancement pour les projets de transport. Ceux-ci pourront s'élever à 50% pour les projets transfrontaliers et les activités liées à l'interopérabilité du transport ferroviaire et fluvial. Cela n'impliquerait cependant pas le transport maritime qui resterait limité à des taux de cofinancement de 30%.  
Le financement lié à la mobilité militaire ne devrait concerner que les projets ayant également une incidence sur la mobilité civile. Dans le cas où les fonds liés à la mobilité militaire ne seraient pas consommés entièrement, le montant restant sera redistribué au sein du volet transport ;
- **le volet « énergie »** : la Commission pourra rehausser le seuil du budget dédié aux projets transfrontaliers dans le cas où le plafond de 15% était atteint. L'accord prévoit également que les fonds non alloués pourront être transférés à partir de 2024 au mécanisme de financement des énergies renouvelables ;
- **le volet « numérique »** permettra de financer les corridors 5G, les réseaux liés aux ordinateurs à haute performance et une meilleure connectivité pour les lieux publics tels que les transports, les écoles ou les services publics.

Indépendamment des volets d'action, les projets transfrontaliers gérés par une entreprise commune pourront obtenir un taux de cofinancement majoré de 5%. Les projets permettant des synergies entre ces domaines pourront également profiter de cofinancement plus élevé.

Cet accord doit maintenant être adopté officiellement par les 2 institutions. Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 n'ayant pas été adopté pour la période 2021-2027, cet accord provisoire ne prend pas en compte les montants financiers.

### Accord sur la sécurité générale des véhicules à moteur



Un accord politique a été trouvé entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission en trilogue sur les propositions de la Commission sur les nouvelles technologies de sécurité devant équiper les véhicules à moteur. Ainsi, à partir de 2022, ses nouvelles technologies de sécurité visant à protéger les passagers, les piétons et les cyclistes deviendront obligatoires sur les véhicules européens. Figurent parmi ses technologies les systèmes réduisant les angles morts dangereux pour les camions et autobus, et pour les autres véhicules les systèmes avertissant les conducteurs en cas de somnolence ou de distraction, l'adaptation intelligente de la vitesse, la sécurité en marche arrière assurée par caméra ou capteurs, l'enregistreur de données en cas d'accident («boîte noire»), l'assistance au maintien de la trajectoire, le système avancé de freinage d'urgence et les ceintures de sécurité améliorées dans le cadre d'essais de collision.

Selon la Commission, ses nouvelles technologies devraient contribuer à éviter, à l'horizon 2038, plus de 25.000 morts et 140.000 blessures graves.

**Plus d'info :** [https://ec.europa.eu/growth/sectors/automotive/safety\\_en](https://ec.europa.eu/growth/sectors/automotive/safety_en)



## RECHERCHE ET INNOVATION

### Accord provisoire sur le programme Horizon Europe 2021-2027



Le 20 mars dernier, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un [accord provisoire](#) sur la proposition de la Commission européenne concernant le futur programme-cadre de recherche, Horizon Europe. Cet accord a permis d'apporter des modifications substantielles à la proposition initiale de la Commission européenne.

Ainsi la double base légale du programme spécifique qui donnait un droit de regard sur l'exécution du programme Horizon Europe au Parlement européen a été abandonnée.

Le mode de financement du Conseil européen de l'innovation a également été révisé. La Commission européenne avait en effet prévu que seul le programme « accélérateur » serait doté de subventions. L'accord permet ainsi d'étendre l'octroi des subventions afin d'assurer une meilleure continuité entre les deux programmations pluriannuelles.

A propos de l'élargissement de la participation des 13 nouveaux États membres de l'UE, l'accord a également fait l'objet de nombreux débats. Un compromis a finalement été trouvé pour que 3,3 % du budget du programme y soit consacré.

Concernant le « pilier II : défis globaux », l'accord prévoit que « les missions » définissant des activités prioritaires à financer seront plafonnées à 10% du budget du pilier pour les 3 premières années. En parallèle, l'accord provisoire détermine que la majorité du budget de ce pilier devra être attribué à des projets collaboratifs.

Les colégislateurs ont mis l'accent sur les défis climatiques en dédiant 35% du budget total aux objectifs définis par l'Accord de Paris.

Cet accord n'intègre pas les montants budgétaires faute d'un accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Le Parlement européen et le Conseil doivent maintenant adopter ce compromis de manière formelle.

## Appels à propositions / Chjama à pruposta

Liste des appels à proposition européens en cours

### AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

AGRI-2019 - [Promotion des produits agricoles](#) - Échéance : 16/04/2019

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

C(2019) 806 - [PERICLES 2020](#) - Échéance : 23/04/2019, 16/09/2019

HERCULE-TA-2019 - [Hercule III : Assistance technique](#) - Échéance : 15/05/2019

HERCULE-LT-2019-02 - [Hercule III : Formations et études juridiques](#) - Échéance : 15/05/2019

HERCULE- TC-2019-03 - [Hercule III : Formations, conférences et échanges de personnel 2019](#)

Échéance : 15/05/2019

### AFFAIRE MARITIMES ET PÊCHE

EASME/2019/OP/0003 - [Réseau européen d'observation et de données du milieu marin \(EMODnet\): Groupes thématiques: Géologie, habitats des fonds marins, physique et chimie](#) - Échéance : 25/04/2019

EASME/2019/OP/0008 - [Conception et mise en œuvre du cadre de développement de l'économie bleue](#)

Échéance : 26/04/2019

EASME/2019/OP/0002 - [Étude sur l'intégration d'une approche écosystémique dans la planification de l'espace maritime, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la directive 2014/89/UE](#) - Échéance : 4/06/2019

2019/01 - [Accès aux connaissances de l'océan pour tous](#) - Échéance : 14/06/2019

### ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

EACEA/22/2018 - [Soutien au développement de contenus audiovisuels : Projet unique](#) - Échéance : 24/04/2019

EACEA/32/2018 - [Soutien aux festivals 2019](#) - Échéance : 7/05/2019

EACEA / 25/2018 - [Soutien à la programmation télévisuelle 2019](#) - Échéance : 28/05/2019  
EACEA / 46/2018 - [Soutien à la formation 2019 \(renouvellement des accords FPA\)](#) - Échéance : 29/05/2019  
EACEA/50/2018 - [Cinema Networks 2019](#) - Échéance : 31/05/2019  
EACEA 28/2018 - [Système de distribution sélective: soutien à la distribution de films non nationaux 2019](#)  
Échéance : 4/06/2019  
EACEA/03/2019 - [Programme de mobilité universitaire intra-Afrique](#) - Échéance : 12/06/2019  
EACEA-51/2018 - [Société Civile 2019](#) - Échéance : 02/09/2019  
EACEA/27/2018 - [Support de distribution automatique 2019](#) - Échéance : 05/09/2019  
EACEA/29/2018 - [Support aux agents de vente, distribution 2019](#) - Échéance : 07/11/2019  
EAC/A03/2018 - [Erasmus+](#) - Échéance : 2019

## EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

VP/2019/002 - [Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs](#)  
Échéance : 06/05/2019  
VP/2019/010 - [EURES: Appui aux inventaires nationaux de classification et aux services en ligne nationaux innovants pour les travailleurs mobiles](#) - Échéance : 20/05/2019  
VP/2019/006 - [Partenariats transfrontaliers et soutien à la coopération en matière de mobilité intra-UE pour les pays de l'EEE et les partenaires sociaux](#) - Échéance : 6/06/2019  
VP/2019/008 - [Détachement des travailleurs : renforcer la coopération administrative et l'accès à l'information](#)  
Échéance : 13/06/2019  
VP/2019/001 - [Soutien au dialogue social](#) - Échéance : 13/06/2019  
VP/2019/005 - [Soutien au développement d'une offre de formation adaptée dans le cadre de la mise en œuvre des "Parcours de renforcement des compétences"](#) - Échéance : 8/07/2019

## ENVIRONNEMENT

CLIMA.B.3/ETU/2019/0001- [Étude complémentaire pour la préparation du rapport annuel sur les émissions de CO2 et d'autres informations pertinentes provenant des transports maritimes pour l'année de référence 2018](#) -  
Échéance : 07/05/2019

## ÉNERGIE

CEF-Energy-2019 - [MIE : Énergie 2019](#) - Échéance : 13/06/2019

## MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENARIAT ET PME

EU-US Regulatory Cooperation - [UE-États-Unis: appel à propositions d'activités de coopération en matière de réglementation](#) - Échéance : 23/04/2019  
ENT-COOP - [Réduire le chômage des jeunes: créer des coopératives pour améliorer les opportunités de travail dans l'UE](#) - Échéance : 25/06/2019

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS

CEF-Transport-2019 - [Projets sur le réseau global](#) - Échéance : 24/04/2019  
CEF-Transport-2019 - [Bruit du fret ferroviaire](#) - Échéance : 24/04/2019  
H2020-FutureEnginePrize-2016 - [Prix incitatif 2016 "Moteur le plus propre pour l'avenir"](#)  
Échéance : 20/08/2019

## RECHERCHE ET INNOVATION

### Énergie

LC-SC3-JA-2-2018-2019 - [Soutien à la réalisation et à la mise en œuvre des plans d'actions du SET PLAN](#)  
Échéance: 27/08/2019  
LC-SC3-JA-3-2019 - [Programme européen d'achats pré-commerciaux pour la recherche et le développement de l'énergie des vagues](#) - Échéance: 27/08/2019  
LC-SC3-ES-9-2019 - [Coopération renforcée dans la numérisation des systèmes et des réseaux énergétiques](#)  
Échéance: 27/08/2019  
C-SC3-CC-3-2019 - [Soutien à l'ouverture de bases de données de recherche dans le domaine des énergies bas carbone en Europe](#) - Échéance: 27/08/2019

### Mobilité

H2020-MG-2018-2019-2020 - [Mobilité pour la croissance](#) - Échéance: 12/09/2019

## PME

H2020-EIC-SMEINST-2018-2020 - [Instrument PME \(phase 2\)](#) - Échéance: 07/05/2019, 05/06/2019, 12/02/2020, 06/05/2020, 02/09/2020, 04/11/2020

H2020-EIC-SMEINST-2018-2020 - [Instrument PME \(phase 2\)](#) - Échéance: 05/06/2019, 09/10/2019, 08/01/2020, 18/03/2020, 19/05/2020, 07/10/2020

## Transports

Space-EICPrize-2019 - [Prix Horizon EIC «lancement spatial européen à faible coût»](#) - Échéance : 01/06/2021

## Technologies futures et émergentes (FET)

FETPROACT-EIC-05-2019 - [Conseil européen de l'innovation: paradigmes émergents et communautés](#)  
Échéance: 03/09/2019

FETPROACT-EIC-06-2019 - [Conseil européen de l'innovation : Transition vers des activités d'innovation](#)  
Échéance: 03/09/2019

FETOPEN-01-2018-2019-2020 - [Open Challenging Current Thinking](#) - Échéance: 18/09/2019, 13/05/2020

FETOPEN-03-2018-2019-2020 - [Innovation Launchpad](#) - Échéance: 08/10/2019, 14/10/2020

## RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

2019/C 57/13 - [EIBURS : Préparer l'avenir de la finance inclusive: le rôle des technologies financières et de la transformation numérique](#) - Échéance: 15/04/2019

CEF-TC-2019-1 - [MIE : Télécommunications 2019](#) - Échéance: 14/05/2019

# Bibliothèque / Bibbiuteca

Dernières publications législatives de l'UE

## AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

[Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et abrogeant la décision 9389/1/14REV 1 et annexe](#)

## AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

[Règlement \(UE\) 2019/288 du 13 février 2019 modifiant les règlements \(UE\) no 1305/2013 et \(UE\) no 1307/2013 en ce qui concerne certaines règles en matière de paiements directs et de soutien au développement rural pour les années 2019 et 2020](#)

[Avis n°7/2019 de la Cour des Comptes européenne sur les propositions de la Commission concernant les règlements relatifs à la politique agricole commune pour la période postérieure à 2020](#)

[Rapport n° 04/2019 de la Cour des Comptes européenne : « Même si le système de contrôle des produits biologiques s'est amélioré, certains défis restent à relever »](#)

[Décision d'exécution de la Commission du 26 mars 2019 relative au financement du programme « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » et à l'adoption du programme de travail pour 2019](#)

[Rapport de la Commission sur l'état de l'expansion, à l'échelle mondiale, de la production de certaines cultures destinées à l'alimentation humaine et animale et annexe](#)

## CONCURRENCE

[Règlement \(UE\) 2019/316 modifiant le règlement \(UE\) no 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture](#)

## EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

[Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres](#)

[Proposition de règlement modifiant le règlement \(UE\) n° 1303/2013 en ce qui concerne les ressources affectées à la dotation spécifique allouée à l'initiative pour l'emploi des jeunes et annexe](#)

## ENVIRONNEMENT

[Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre du plan d'action en faveur d'une économie circulaire](#)



[Communication de la Commission « Approche stratégique de l'Union européenne concernant les produits pharmaceutiques dans l'environnement »](#)

## **FISCALITÉ**

[Décision d'exécution \(UE\) 2019/372 du Conseil autorisant la France à appliquer un taux d'imposition réduit à l'essence sans plomb utilisée comme carburant et mise à la consommation dans les départements de Corse, conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE](#)

## **JUSTICE ET CONSOMMATEURS**

[Stratégie concernant la justice en ligne pour la période 2019-2023](#)

[Plan d'action relatif à la justice en ligne européenne pour la période 2019-2023](#)

## **MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

[Rapport de la Commission « Stratégie de l'aviation pour l'Europe: Maintenir et promouvoir des normes sociales élevées »](#)

## **MIGRATION ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

[Communication de la Commission « Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration »](#)

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée](#)

[Rapport de la Commission sur l'application de la directive 2003/86/CE relative au droit au regroupement familial](#)

[Rapport de la Commission relatif à la directive 2011/98/UE établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre](#)

## **POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE**

[Étude de cas de la CCE « L'affectation des fonds relevant de la politique de cohésion aux États membres pour la période 2021-2027 »](#)

[Rapport de la Commission sur les Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 - Rapport de synthèse 2018 résumant les rapports annuels de mise en œuvre des programmes concernant la mise en œuvre en 2014-2017 et annexe](#)

## **RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES**

[Recommandation \(UE\) 2019/534 de la Commission du 26 mars 2019 « Cybersécurité des réseaux 5G »](#)

## **RECHERCHE ET INNOVATION**

[Rapport de la Commission L'Espace européen de la recherche: faire progresser ensemble l'Europe de la recherche et de l'innovation](#)

## **SEMESTRE EUROPÉEN**

[Communication de la Commission « Semestre européen 2019: évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis au titre du règlement \(UE\) n°1176/2011 »](#)

[Document de travail de services de la Commission - Rapport 2019 pour la France comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques](#)

## **CONSULTATIONS PUBLIQUES**

[Consultation sur l'avenir de l'Europe](#)

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

[Évaluation à mi-parcours du programme d'appui aux réformes structurelles 2017-2020](#)

Echéance : 4/06/2019

### **AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE**

[Consultation sur l'évaluation des statistiques européennes de la pêche](#)

Echéance : 12/04/2019

[Consultation publique sur le réseau européen d'observation et de données maritimes](#)

Echéance : 29/05/2019

### **AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL**

[Évaluation des mesures de la PAC applicables au secteur vitivinicole](#)

Echéance : 30/05/2019

### **JUSTICE ET CONSOMMATEURS**

[L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE](#)

Echéance : 31/05/2019

[Consultation publique sur l'évaluation de la directive sur le crédit à la consommation](#)

Echéance : 8/04/2019

### **RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENUS ET TECHNOLOGIES**

[Consultation publique sur le régime de déploiement des petits points d'accès sans fil](#) - Échéance : 10/04/2019

Les photos de la page de garde sont issues du concours photo « L'Europe de demain » organisé par la CTC en 2016